AR Prefecture
063-200070761-20250724-2025_07_24_02-DE
Reçu le 25/07/2025

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 24 JUILLET 2025

Présents : 55
Votants : 63
Pouvoirs : 8 (cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Daniel BARRIER

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2025

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°2

COMMANDE PUBLIQUE – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1411-5, D. 1411-3 à D. 1411-5 et L. 2121-21 ;

Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 24 juillet 2025 créant la commission de délégation de service public et fixant les modalités de dépôt des listes ;

Considérant la nécessité, en cas de délégation de service public par concession, de faire intervenir une commission de délégation de service public, présidée de droit par Monsieur le Président et composée de cinq membres titulaires, ainsi que de cinq membres suppléants ;

Considérant que ces membres doivent être élus par le conseil communautaire au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, selon l'article L.2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'à l'unanimité, le conseil communautaire peut toutefois décider de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire imposant ce mode de scrutin ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire a délibéré pour fixer les conditions de dépôt des listes ;

Considérant qu'après appel à candidature, XX liste(s) de candidats a/ont été constituée(s) ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de déclarer élus pour faire partie de la Commission de délégation de service public les membres suivants :

AR Prefecture
063-200070761-20250724-2025_07_24_02-DE
Reçu le 25/07/2025

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

- MEMBRES TITULAIRES	- MEMBRES SUPPLEANTS
- Marc JOUBERT	- Simon RODIER
- Marc MÉNAGER	- David BOST
- Michel ROCHE	- Valérie PRUNIER
- Christian GUÉNOLÉ	- Alain MOLIMARD
- Didier LIENNART	- Christophe DELAYRE

- d'autoriser monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 25 juillet 2025